

Conseil de quartier Sud
Jeudi 25 avril 2024
Salle familiale Barbusse

Animé par **Dominique Cardot**, élu référent quartier sud, maire-adjoint délégué aux ressources humaines et au dialogue social - en présence des **agents des services de la ville** et du **collectif d'animation**.

Ce conseil de quartier a réuni une cinquantaine d'habitant.e.s.

En présence de **Sonia Figuères**, déléguée à la démocratie locale, vie associative, affaires générales et habitat ; **Dominique Trichet-Allaire**, déléguée à la Transition écologique, Nature en ville, Biodiversité, ENR, Propreté et Zéro déchet, Lutte contre les pollutions ; **Saliou Ba**, délégué à l'action sociale, logement d'urgence, jeunesse et ville accueillante ; **Thomas François**, délégué au PEDT et au CEL, et **Hugo Poupard**, conseiller municipal.

OBSERVATOIRE CITOYEN DES ENGAGEMENTS MUNICIPAUX

Un des 150 engagements municipaux était de permettre aux habitants d'analyser et de faire un retour sur le programme de la mandature aux côtés des élus et des agents de la Ville. C'est pour cela que la Municipalité met en place un Observatoire citoyen des engagements municipaux qui permettra d'évaluer le niveau de réalisation du programme et de faire le point. Les habitants qui souhaitent participer peuvent déposer leur candidature jusqu'au 30 septembre 2024 en s'inscrivant sur la plateforme **nous.malakoff.fr**, en écrivant à l'adresse mail **democratielocale@ville-malakoff.fr** ou en remplissant un formulaire papier disponible dans les maisons de quartier, à la MVA et dans les deux CMS.

ASSOCIATIONS ET INITIATIVES CULTURELLES

2ème groupe d'intervention

« C'était mieux avant » est un nouvel atelier immersif proposé par le 2ème groupe d'intervention, une association et compagnie artistique qui met en place des ateliers artistiques et scientifiques à propos des transformations urbaines en cours dans le sud de Malakoff.

Gratuits et ludiques, ces ateliers se déroulent un samedi après-midi par mois et sont ouverts à toutes et à tous. Le prochain aura lieu le 6 juillet, au départ de la place Léo Figuères à 14h00.

Les Belles Histoires

L'association Belles Histoires est présente régulièrement à la Maison de quartier Barbusse afin de récolter la parole des habitants. Usagers et habitants peuvent venir raconter des histoires sur Malakoff, peu importe la date et la durée. L'histoire est retranscrite dans un recueil afin de montrer ce qu'est le quartier de Barbusse et les diverses trajectoires de vie de ses habitants et usagers. Vous pouvez les contacter par mail à lesbelleshistoires.barbusse@gmail.com

NOUVELLE GESTION DES DECHETS

Depuis le 1^{er} janvier 2024, deux nouveaux systèmes de collecte de déchets ont été mis en place par l'intercommunalité VSGP, autorité compétente en matière de collecte des déchets ménagers et d'enlèvement des encombrants.

Premièrement, un nouveau système de collecte des encombrants à la demande a été mis en place. Ce dispositif, implanté dans l'ensemble des communes de VSGP, permet une meilleure prise en charge des encombrants : au lieu de déposer les encombrants lors de la collecte mensuelle, les habitants peuvent prendre rendez-vous dès qu'ils en ont besoin par internet ou téléphone au 0 800 02 92 92. De plus, un nombre plus important d'encombrants est autorisé dans cette collecte contrairement à l'ancienne collecte mensuelle.

Deuxièmement, VSGP a commencé à mettre en place la collecte des biodéchets. Des bio seaux et des bacs avec un couvercle marron, dédiés aux biodéchets, ont été mis à disposition aux habitants. Pour l'instant, seuls les pavillons et les habitats collectifs de moins de 24 foyers sont concernés, mais cette collecte étant une obligation législative, elle concernera prochainement l'ensemble des logements. Depuis cette date on constate une diminution de 10% du tonnage des dépôts sauvages en comparaison avec l'année dernière. L'information sur ce nouveau dispositif sera maintenue afin de renforcer encore son efficacité.

S'agissant des demandes de regroupement il arrive en effet que toutes les adresses ne soient pas desservies par le service compte tenu de l'exiguïté des voies et/ou des difficultés de passage des camions.

Est-il possible de mettre à disposition des riverains demandeurs une poubelle de déchets alimentaires collective ? Les composteurs individuels sont peu remplis et cela permettrait de réduire le nombre de poubelles à vider pour les agents.

VSGP ne fournit pas de poubelles collectives pour les déchets alimentaires. Cependant, il est tout à fait possible de mutualiser des bacs marrons entre voisin·e·s, mais cela doit être organisé entre habitant·e·s. Pour rendre les bacs que vous n'utiliserez pas, il faut faire un signalement à VSGP par téléphone ou sur leur site internet <https://www.valleesud.fr/>. Les agents propreté de l'intercommunalité sont actuellement très occupés avec la mise en place de ce système, c'est possible qu'ils prennent du temps avant de récupérer les bacs.

Un habitant signale un dépôt de déchets important sur l'allée Jeanne, notamment au niveau des abris poubelles. Les accumulations de déchets limitent la circulation des personnes à mobilité réduite.

Certains artisans ne souhaitent pas payer la mise en décharge de leurs gravats, dès lors ils se débarrassent de leurs déchets à proximité des locaux poubelles. Une demande d'autorisation de caméra est en cours afin de verbaliser les responsables. Malakoff Habitat fait venir de manière hebdomadaire des prestataires afin de se débarrasser des déchets. Dans tous les cas, les déchets sont censés être ramassés très vite afin d'empêcher une gêne de la circulation.

Le camion de VSGP ne passe pas dans certaines rues et passages.

C'est une problématique que rencontrent plusieurs grands ensembles. La municipalité travaille actuellement avec VSGP pour trouver des espaces de collectes stratégiques, comme les espaces existants déjà dédiés aux encombrants dans les logements collectifs.

Les habitants vont-ils recevoir des rouleaux de sacs biodégradables ?

VSGP distribue un seul rouleau de sac biodégradable. Au même titre que les sacs poubelles classiques, c'est aux habitant·e·s de les acheter.

SECURITE ET INCIVILITES

Est-il possible d'installer des caméras de surveillance dans le secteur des Frères Vigouroux ? Cela permettrait de retrouver les responsables de récents cambriolages et squats.

Il n'est pas possible pour la Ville de poser des caméras dans des propriétés privées pour des raisons juridiques.

La vidéosurveillance a ses limites pour empêcher les infractions. Les vols se produisent également dans les villes où la vidéosurveillance est très développée. Des caméras isolées, à un endroit précis, n'auront pas d'utilité.

Néanmoins, la police municipale est consciente de la situation. Les agents effectuent des patrouilles systématiques dans toute la ville jusqu'à 23h et réagissent de manière proactive en cas de signalements.

Que fait la police municipale en cas de stationnement gênant ?

Si des problèmes récurrents sont constatés, il faut prévenir la police municipale. Les agents effectuent des rondes sur les zones problématiques où du stationnement gênant est régulièrement constaté.

Existe-t-il des aides financières pour les habitants qui veulent faire surveiller leurs habitations ?

Il existe des assurances privées auxquels il est possible de souscrire pour sécuriser sa maison. Pour rappel, le commissariat de Vanves mène l'opération « tranquillité vacances ». Il est possible de s'inscrire sur une liste auprès du commissariat lorsque vous partez en vacances pendant la période estivale afin que votre domicile soit inclus dans les rondes de la police. La démarche peut se faire en ligne <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R43241>

AMENAGEMENT

Quels sont les aménagements prévus après la démolition du collège Wallon ? Les habitant·es souhaiteraient des espaces verts, des terrains de sport et d'activités.

Le Conseil Départemental construit un tout nouveau collège sur l'emprise du terrain stabilisé, dont il est propriétaire. La date de livraison a été repoussée en janvier 2026 selon le Conseil départemental. Une fois les collégiens partis, la Ville, propriétaire de la parcelle où se trouve actuellement le collège, procédera à sa requalification. L'engagement de ne pas construire de logements sur l'emprise de l'actuel collège sera tenu et les habitants seront associés aux projets actuellement en cours d'étude.

Des usagers de la section tennis de l'USMM demandent si une solution de remplacement est envisagée suite à la démolition des cinq terrains de tennis de la dalle Védrines ainsi que la salle de convivialité de la section.

Les terrains de tennis de la dalle Védrines ne seront pas détruits avant la fin de la saison. Suite à la non-volonté de l'USMM d'installer les terrains de tennis au niveau de la cité des Nouzeaux, la Ville étudie les possibilités pour créer de nouveaux terrains. Les habitants y seront associés le moment venu. Par ailleurs, la Ville a rénové il y a peu deux terrains situés rue Guy Moquet. Un changement de revêtement a été réalisé afin de permettre une fréquence d'usage plus importante.

La création de nouveaux terrains pouvant prendre du temps, la municipalité a entrepris un recensement des créneaux supplémentaires dans des villes limitrophes. Un travail est également en

cours avec la Ville de Paris pour essayer de mutualiser des équipements sportifs.

Quel est le projet derrière la démolition des terrains de tennis ?

La vente des terrains va permettre à Malakoff Habitat qui en est propriétaire de financer une partie la requalification de la cité des Poètes afin d'améliorer le cadre de vie et le confort des habitants à la fois sur les logements, les espaces extérieurs ainsi que la création d'un parking souterrain supplémentaire. Chaque appartement sera rénové pour un montant moyen de 50 000 euros. C'est un investissement majeur pour Malakoff Habitat qui va rénover ainsi 10% de son parc de logements au bénéfice des locataires.

Est-il possible de construire un petit square ou un espace vert adapté aux 0-3 ans au niveau de la Villa des fleurs ?

L'espace situé à la cité des Fleurs est un domaine privé appartenant à Malakoff Habitat. Le futur parc public qui sera créé au centre du quartier des Poètes comportera des espaces spécifiques pour les différentes tranches d'âge des enfants dont les 0-3 ans. L'objectif de la municipalité est, dans ce secteur, de construire une ville à hauteur d'enfants. C'est un parti pris très fort dans la réflexion en cours et sur les aménagements qui seront réalisés.

Est-il possible d'aménager le trottoir de l'allée Hoche, le long de la voie ferrée, afin de la rendre plus propre et accueillante le temps que le réaménagement 100% Barbusse soit abouti.

La Ville prend en compte cette demande. Pour autant ce patrimoine appartient à Malakoff Habitat.

Les habitants de la villa Cacheux ont appris par le bouche-à-oreille l'éventuelle mission déléguée par la ville de Malakoff d'une démolition du pavillon menaçant ruine suite à un incendie. Nous souhaitons qu'au préalable soit réalisé un état des lieux contradictoire de l'état de la rue avant l'intervention programmée d'engins de chantier, en présence des habitants de la villa.

La Ville n'a rien délégué pour la démolition, le notaire chargé de la succession s'est chargé de déposer un permis de démolir que la ville a accordé. C'est lui qui se charge de la démolition. La promesse de vente a été signée le 24 mai. Le futur acquéreur est informé du souhait de la Ville de voir le chantier démarrer le plus rapidement possible.

Le terme de « bouche à oreille » laisse entendre que la mairie n'a pas communiqué sur le sujet : un boitage sera réalisé pour informer du moment du démarrage de la démolition et des conditions de réalisation de cette démolition. Des éléments restent à confirmer pour savoir si l'accès au chantier se fera par la villa Cacheux. Pour des raisons de sécurité, la voie restera fermée le temps du chantier de démolition.

CIRCULATION ET STATIONNEMENT

Les voitures se garent en double file devant la salle de prière le vendredi midi ce qui peut être dangereux pour les cyclistes.

La Ville va se rapprocher de l'association pour que le problème soit traité avec les fidèles qui se rendent dans ce lieu. Par ailleurs la police municipale verbalise régulièrement dans ce secteur.

Les travaux menés par ENEDIS sont-ils maintenus cet été pendant les Jeux Olympiques ?

La Ville n'a pas connaissance d'une interruption des travaux durant les JO.

Afin d'éviter les voitures ventouses, quand est-ce que le stationnement va devenir payant dans le quartier Sud ?

Le déploiement se fera progressivement avec dans un premier temps les rues situées près des gares. Pour autant compte tenu des travaux à venir du 100% Barbusse il n'a pas été jugé opportun de déployer le stationnement payant dans le secteur alors que le nombre de places va être impacté par les travaux.

Que fait la ville pour encourager les mobilités douces ? Existe-t-il par exemple des aides pour l'achat d'un moyen de transport écologique ? De plus, certains aménagements cyclables comme sur la rue Ahaulée ne permettent pas une cohabitation harmonieuse entre les différents modes de transports.

La création de la piste cyclable bidirectionnelle de la rue Ahaulée a été réalisée dans une voie relativement étroite raison pour laquelle il a été décidé de la passer en sens unique. Cet aménagement est provisoire et la piste sera sécurisée une fois les travaux de création du réseau de géothermie réalisés. La rue ne reviendra pas à double sens. Mais elle sera végétalisée et les trottoirs seront élargis afin de faciliter les circulations piétonnes tout en sécurisant les déplacements des vélos.

Concernant les aides liées aux mobilités douces, c'est la région Ile-de-France qui propose des aides à l'achat de vélos. Les démarches à effectuer sont sur le site d'Ile-de-France mobilités, et l'aide peut financer jusqu'à 50% du prix total. <https://www.iledefrance-mobilites.fr/le-reseau/services-de-mobilite/velo/prime-achat-velo> Le transport étant une compétence régionale, la Ville et l'intercommunalité ne proposent pas d'aides.

Un habitant signale qu'au croisement Paul Bert, PVC et Ahaulée, beaucoup de voitures sont garées illégalement sur les trottoirs, mettant en danger les piétons et cyclistes. Est-ce que des verbalisations ont déjà eu lieu et est-il possible que la garde urbaine ou la police interviennent notamment sur les horaires du midi ?

La police municipale a déjà verbalisé des véhicules en stationnement dans ce secteur et mène des opérations de prévention. Une campagne de verbalisation a déjà commencé, notamment sur les stationnements gênants lors des sorties d'écoles qui peuvent mettre en danger les élèves s'ils doivent de déporter sur la voie de circulation. Ces opérations seront renforcées afin de tenter de mettre un terme à cette situation liée aux types de commerces implantés à ce carrefour.

Au niveau du siège de Malakoff Habitat rue Paul Bert, les cyclistes doivent se déporter de la droite vers la gauche pour rejoindre la voie cyclable. Est-il possible de revoir la signalétique en marquant au sol le dépôt et en repeignant les voies cyclables de la rue qui se sont estompées ?

Le Territoire Vallée Sud Grand Paris va reprendre le traçage des pistes cyclables. Le retard pris est lié aux conditions climatiques de ces derniers mois.

La rue Paul Bert est impactée pour partie par la création du réseau de Géothermie c'est également une rue identifiée comme faisant partie du plan global de déplacements. A ce titre VSGP va mener les études concernant la reconfiguration de cette voie en lien avec la ville et le Comité de suivi du PGD. D'importants travaux de requalification suivront une fois les travaux de géothermie terminés.

Est-il possible de poser des ralentisseurs sur les rues Mermoz, Védrines et le boulevard Louise Michel ?

La pose de ralentisseurs est étudiée en lien avec le Territoire et la RATP en fonction des vitesses constatées des véhicules. Par ailleurs, la municipalité réfléchit à une requalification complète de la rue Jules Védrines, en lien avec Chatillon puisqu'une partie de la rue est située sur son territoire.

Une habitante en fauteuil roulant signale l'impraticabilité du trottoir côté impair de la rue Hoche, notamment au niveau du 49. De plus, au coin De la rue Hoche et Marie Antoinette un panneau est placé juste au milieu des 2 poteaux, là où le trottoir est rabaissé.

Une reprise du trottoir sera réalisée.

Des véhicules garés dans le renfoncement au n. 10 impasse des groux empêchent riverains d'entrer/sortir de chez eux. Récemment les pompiers n'ont pas pu avoir accès. Une habitante demande d'installer un gros bac à fleurs à cet endroit pour interdire le stationnement gênant.

Suite à des doléances sur ce secteur, la police municipale a pris note et passe quotidiennement impasse des groux. Les effectifs de police interviennent dès qu'un signalement de stationnement gênant est fait.

Par ailleurs les services ont vérifié la faisabilité d'un tel aménagement notamment dans le cadre des travaux à intervenir sur le quartier des Poètes. A ce titre la pose d'une jardinière à cet endroit n'apparaît pas pertinente dans le cadre des travaux à venir. Un aménagement particulier pourra être envisagé à l'issue des travaux.

Des voitures ventouses et une remorque sans roue gênent le stationnement au niveau de la rue Jules Dalou. Le sens interdit n'est pas respecté par de nombreux automobilistes.

La police municipale va faire un état des lieux sur ce secteur et procéder à l'enlèvement des véhicules ventouses.

La rue du Général Malleret Joinville a été mise en sens unique dans le sens Barbusse Chatillon sans prévenir les riverains.

La Ville n'est pas au courant de cette modification. Suite à l'interpellation des riverains lors du conseil de quartier, il a été demandé à VSGP de remettre la rue à double sens, ce qui a été fait.

GEOTHERMIE

Des travaux pour faire passer les tuyaux du réseau souterrain géothermique vont avoir lieu en 2025-2026. Serait-il possible que les habitants puissent bénéficier des trous faits pour combler leurs carrières ?

Ce n'est pas possible car les tranchées passeront sur le domaine public et le comblement des carrières doit se faire sur les propriétés privées. Par ailleurs, si cela était possible dans le cadre d'injections en biais, cela ne pourrait pas être réalisé dans le planning très contraint du déploiement du réseau de chaleur.

Est-ce que les infrastructures de la rue Alexis Martin seront revues à l'occasion des travaux de géothermie ?

La rue Alexis Martin, qui fait partie du plan global de déplacement, sera entièrement reconfigurée à l'issue des travaux de géothermie. VSGP va mener les études concernant la reconfiguration de cette voie en lien avec la Ville et le comité de suivi du PGD. Les aménagements futurs répondront à ces observations.

Les prochains conseils de quartier auront lieu sous la forme de balades de quartier. Le conseil de quartier sud aura lieu le samedi 29 juin à 10h devant la Maison Bleue, place Léo-Figuères, pour un trajet d'une heure. Pour toute information, contactez-nous par email à democratielocale@ville-malakoff.fr